

Etablissements

Catégorie	RESTENT OUVERTS		DOIVENT FERMER
	LA SEMAINE	LE WEEK-END	
Etablissements culturels			Musées, opéras, théâtres, salles de concerts, cinémas, offices de tourisme, ...
Etablissements festifs			discothèques, salles des fêtes, ...
Etablissements récréatifs			Parcs animaliers, casinos, bureaux de jeu de hasard, ...
Établissements sportifs			Halls sportifs, piscines, salles de fitness, ...
Etablissements horeca	cuisines de restaurants, snack-bars, friteries, ... peuvent rester ouverts pour la livraison à domicile, ventes à emporter, et drive-in Ces établissements doivent veiller à respecter les mesures d'hygiène et de distanciation sociale (telles qu'organiser les files d'attente à l'extérieur)		Cafés, Bars, salles de restaurants, ...
	logements (hôtels, gîtes, internats, camping, centres de vacances B&B, etc.) SANS ACCES au bar, restaurant (salles communes) et espaces récréatifs. Le <i>roomservice</i> est cependant autorisé. Les réunions professionnelles dans les salles de réception des hôtels peuvent se tenir mais sont fortement déconseillées.		
Établissements de commerce et de services	Commerces qui vendent essentiellement des produits alimentaires (nourriture et boissons) y compris pour les animaux		
	Magasins mixtes qui vendent articles divers ET alimentation	Magasins mixtes ne doivent laisser ouvert que leur département « alimentation »	
	Tous les marchés locaux en augmentant l'espace entre les personnes (1,5m)	Uniquement les étals alimentaires des marchés sont autorisés en augmentant l'espace entre les personnes (1,5m)	
	Centres commerciaux	NON (seuls les magasins d'alimentation se trouvent	

	dans le centre commercial (restent ouverts)		
Établissements de commerce et de services	Les pharmacies		
	Les magasins de produits médicaux/de soins /bandagisterie		
	Les coiffeurs, les instituts esthétiques, les centres de wellness uniquement sur rendez-vous et en renforçant les mesures d'hygiène et de distanciation sociales.	NON	
	Librairies	NON	
	Drogueries	NON	
	Points d'enlèvement de la poste	NON	
	Les guichets des banques	Les distributeurs	
	Stations-service et magasins de nuit mais interdiction de manger sur place.		
	Les billetteries des sociétés de transports en commun restent ouvertes.		

Activités

Catégorie	AUTORISEES	INTERDITES
Activités récréatives et sportives		Activités dans le cadre des mouvements de jeunesse, rencontres sportives, ...
Activités festives et folkloriques		Carnavals, processions, fêtes étudiantes,
Activités culturelles et sociales		Vernissages, expositions, avant-premières, activités de culte